

Aurignac, le 15 mars 2016

Objet : Convocation du conseil communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le conseil communautaire se réunira le :

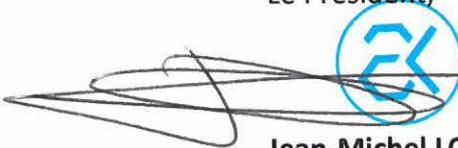
Lundi 21 mars à 20 h 30

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1°) Intégration des recettes du musée 2015 dans les comptes de la régie 2016 ;
- 2°) Adoption du compte de gestion 2015 ;
- 3°) Approbation du compte administratif principal ;
- 4°) Approbation du compte administratif de la régie du musée ;
- 5°) Affectation des résultats ;
- 6°) Adoption des grilles tarifaires ALSH vacances de février ;
- 7°) Substitution d'un agent en contrat aidé ;
- 8°) Désignation des délégués au PETR ;
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Jean-Michel LOSEGO

Terres
D'AURIGNAC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 MARS 2016**



Etaient présents :

Alan : Jean-Luc Soudais (procuration de Jean-Luc Guilhot)

Aulon : Michel Fitte
Roger Faure

Aurignac : Jean-Michel Losego (procuration de Laurence Darnise)
Bernard Gabas (procuration de Régine Boulp)
Philippe Bertrand
Marie-Hélène Fleurigeon
Jean-Marc Viguié
Nicole Samouillan

Bachas : Hervé Cheylat

Benque : Jean-Claude Lasserre

Boussan : Patrick Boube

Bouzin : Alain Passament

Cassagnabère-
Tournas : Gérard Loiseau
Jérôme Butti

Cazeneuve-
Montaut : Josiane Tesser

Eoux : Monique Rey

Esparron : André Massarin

Latoue : Jacques Féraut
Raymonde Ferrère

Montoulieu
St-Bernard : Camille Sors

Peyrissas : Guy Loubeyre

Peyrouzet : Philippe Lagrange

Saint-André : Jean de Galard

Saint-Elix Séglaun : Danièle Ader

Samouillan : Michel Chrétien

Terrebasse : Thomas Faure

<u>Délégués présents :</u>	27
<u>Délégués représentés :</u>	3
<u>Total :</u>	30

Monsieur Bernard Gabas est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que plusieurs procès-verbaux n'ont pas été adoptés. Il s'agit des procès-verbaux des conseils communautaires des 1^{er} février et 6 janvier 2016 et des 10 décembre, 22 octobre, 29 juillet et 18 mai 2015.

Ces procès-verbaux ont été renvoyés à chaque délégué en amont de la séance de ce soir. Monsieur le Président demande si certains ont des remarques particulières. Monsieur De Galard s'étonne de cette procédure et du fait qu'il y ait autant de PV non approuvés.

Monsieur le Président entend la remarque mais il faut de toute façon remédier à cette situation et n'a donc pas d'autre solution que de demander cette validation complète. Aucun délégué n'ayant de remarque sur le contenu, l'ensemble des procès verbaux cités est adopté (25 votes « pour » et 5 abstentions).

Madame Rey fait remarquer qu'il serait plus judicieux, une fois qu'ils ont été approuvés, de transmettre les procès verbaux sous format PDF.

Monsieur le Président lui répond que ce sera chose faite dès le lendemain.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le compte de gestion n'a pu être finalisé et qu'il ne pourra donc pas être approuvé ce soir. Par conséquent, il est également proposé de reporter l'adoption du compte administration 2015.

Monsieur Viguié fait remarquer qu'il eut été plus simple de reporter la séance de ce soir à une date ultérieure.

Monsieur le Président lui répond qu'il y a d'autres délibérations à prendre et que cela n'empêche pas la discussion et le débat autour du compte administratif ce soir.

Monsieur Faure ajoute que cela permettra de prendre du recul en dissociant la discussion de la prise de décision, ce qui peut-être très positif.

I. Intégration des recettes du musée 2015 dans les comptes de la régie 2016 :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'encaissement des recettes du musée a connu plusieurs périodes chaotiques en 2015 car le musée avait ouvert ses portes alors que la régie de recettes n'était pas encore finalisée, notamment durant le mois d'août et début septembre.

Il s'agirait donc aujourd'hui d'entériner ces recettes qui ont été enregistrées conformément aux règles comptables et qui sont conservées pour partie dans le coffre du musée, et pour partie sur le compte de la CCTA.

Monsieur Cheylat confirme qu'il y a actuellement 2 462,14 € dans le coffre du musée mais également 4 280,36 € bloqués à la perception par Mme Robert et non encaissés par la CCTA.

Madame Robert précise qu'elle a considéré que, vu qu'il existait une régie de recettes à la CCTA, celle-ci pouvait se substituer à celle du musée dans l'attente de sa création.

Madame Samouillan demande où se trouvent les recettes perçues jusqu'au mois d'octobre.

Monsieur le Président lui répond qu'elles ont été déposées sur un compte de l'Office de Tourisme et qu'elles y sont toujours, Madame Robert ne souhaitant pas prendre la responsabilité de les intégrer. La Chambre Régionale des Comptes est en train d'examiner le problème et fournira une réponse quant à sa résolution.

Il ajoute que, de mai à juillet, les recettes du musée ont été intégrées avec l'accord de Madame Robert, dans les comptes de la CCTA et que les recettes d'août et de septembre sont dans le coffre du musée et objet de la présente délibération.

Il précise que la régie de recettes du musée a été créée au mois d'octobre.

Madame Rey demande à quoi correspondent exactement les sommes de 2 462,14 € et 4 280,36 €.

Monsieur Cheylat lui répond qu'il s'agit des produits des entrées et de la boutique du musée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. Adoption du compte de gestion 2015 :

Ce point de l'ordre du jour est reporté faute de présentation du compte de gestion.

III. Adoption du compte administratif 2015 :

Ainsi qu'il a été exposé, le compte administratif ne sera pas mis au vote (puisque le compte de gestion ne peut-être approuvé) mais il est proposé d'en débattre.

Monsieur Faure présente le compte administratif 2015.

FONCTIONNEMENT :

La totalité des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 680 271,93 € contre un prévisionnel établi par la Chambre Régionale des Comptes de 3 762 201 €, soit un différentiel favorable de 81 929 €.

L'explication vient du fait que des charges, notamment des charges financières, avaient été surévaluées (même si elles ont augmenté de 84 000 € en 2014).

Le chapitre 11 qui s'élève à 727 800,45 € se solde par un différentiel positif de 6 860 € par rapport aux propositions de la CRC, qui s'explique par des dépenses moindres au niveau du pool routier et des locations.

Monsieur Viguié demande ce que représentent les 72 883,22 € de l'article 6615.
Monsieur Faure lui répond qu'il s'agit des intérêts du court terme (près relais musée).

La totalité des recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 786 656,41 € contre un prévisionnel de 4 055 766 €, soit une différence de 269 110 €, différence qui s'explique par trois raisons :

- 1°) Le pool routier dont la totalité du programme (2013-2015) avait été inscrite au budget et dont les travaux se sont élevés à 326 000 € au lieu des 500 000 € prévus (le reste sera fait sur l'année 2016) ;
- 2°) Les fonds ministériels qui n'ont pas encore été encaissés pour l'opération « maîtrise d'œuvre tourne à gauche » du fait que la facture n'ait pas encore été réglée ;
- 3°) La garantie dommage ouvrage pour la maison médicale qui n'a pas été contractée (et qui se chiffrait à 15 000 €).

Le chapitre 74 accuse une différence de 120 000 € avec le prévisionnel. L'explication vient de la subvention du Département pour les dégâts d'orage qui avait été budgétée en investissement et qui a été versée en fonctionnement.

Toujours sur ce même chapitre, à l'article 74741 (participations aux communes), la différence vient du fait que la commune d'Aurignac avait budgété des travaux d'urbanisation qu'elle n'a pas réalisés.

Un problème est récurrent : celui de l'assurance que la CCTA doit obligatoirement contracter pour réaliser des travaux de maîtrise d'œuvre. Cette assurance étant assez onéreuse, il s'agit d'évaluer en amont avec certitude le montant des travaux générés. Une réflexion est en cours à ce sujet.

Concernant le périscolaire, on constate une différence de 48 500 € entre le prévu et le réalisé. Sur ces 48 500 €, 30 000 € seront perçus en décalage.

Le débat revient également sur le thème des fonds d'amorçage encaissés par les communes (25 000 € à ce jour).

Il est rappelé que ces fonds d'amorçage sont versés aux communes ayant des écoles afin de financer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Il était prévu au départ que la CCTA, qui a la charge du périscolaire, devait récupérer ces fonds d'amorçage, ce qui n'a pas été fait.

Monsieur Boube en demande la raison : les communes refusent-elle de payer ?

Madame Robert intervient et rappelle la règle : l'EPCI doit reverser ces sommes aux communes uniquement s'il possède la compétence « fonctionnement des écoles », ce qui n'est pas cas chez nous. Elle rappelle un courrier du sous-préfet en ce sens.

Au demeurant, cela pourrait se traduire, avec l'accord des communes, par une retenue sur le reversement de l'attribution de compensation.

Monsieur Faure fait remarquer que le choix de la réforme des rythmes scolaires a été supporté intégralement par la CCTA. Il serait donc logique qu'elle puisse encaisser les fonds d'amorçage.

Au chapitre 70, la différence de 29 169 € s'explique par une différence sur la mise à disposition du budget annexe du musée.

Monsieur Fitte demande de quoi se compose l'article 7788 (produits exceptionnels). Madame Robert lui répond que ce sont les produits de la cession de matériel (vente du tracteur notamment) qui ont changé de compte.

Monsieur Fitte indique qu'il faisait référence au montant de 12 800 € que devait l'ancien président de la CCTA.

Monsieur le Président précise qu'il revient au Trésor Public de traiter cette affaire. Il ajoute que les dépenses qui ne pourront être justifiées seront nécessairement remboursées.

Madame Robert indique qu'un titre d'un montant de 12800 € a été émis envers la personne qui doit le rembourser.

Le résultat de fonctionnement 2015 s'élève à + 106 384 € (alors qu'il était de – 99 760 € en 2014).

L'épargne nette est de + 111 013 € en 2015 (contre – 567 784 € en 2014).

INVESTISSEMENT :

Dépenses

Monsieur Faure explique que la ligne de trésorerie (qui normalement n'apparaît pas sur le budget) contractée auprès du Crédit Agricole n'a pu être remboursée dans les délais. Elle devient par conséquent une dette qui, elle, doit nécessairement apparaître dans les comptes.

Le montant restant à rembourser est de 350 000 € (la ligne de trésorerie était de 550 000 €). Une solution a été trouvée par le biais de la Caisse d'Épargne qui a accepté de reprendre cette ligne de trésorerie. Le remboursement de la ligne auprès du Crédit Agricole se fera dans les jours à venir, ce qui permettra l'instauration d'un dialogue quant à la transformation du prêt relais musée en prêt long terme. Le préalable à toute discussion étant le remboursement de la ligne de trésorerie, il y a bon espoir qu'un accord soit trouvé sur l'étalement du prêt relais.

Monsieur Viguié demande si l'on pourra rembourser la ligne de trésorerie à la Caisse d'Épargne en 2017.

Monsieur Faure lui répond que ce sera difficile.

Il ajoute que, sur les 1 000 000 € du prêt relais du musée, 453 000 € ont déjà été remboursés. Il reste donc 547 000 € qu'il s'agirait, si le Crédit Agricole en est d'accord, de transformer en prêt long terme.

Concernant les subventions perçues pour la construction du musée, il manque à ce jour 119 000 € de FEADER et 16 000 € de la Région. La subvention du FEADER non perçue s'explique par le fait que toutes les factures n'ont pas pu être réglées dans

les délais impartis par le FEADER (dont la date butoir était le 30 juin 2015). Concernant les 16 000 € de la Région, une discussion est actuellement en cours pour tenter de les percevoir.

Monsieur le Président rappelle que le Président du Conseil Départemental s'est engagé à prendre en charge 80% de la charge financière du musée par le biais de la création d'un Syndicat Mixte

Il informe l'Assemblée qu'il a rencontré l'après-midi même, avec Monsieur Faure, Madame Doro et Madame Arches, les services du Conseil Départemental afin d'entamer les premières discussions sur l'élaboration des statuts du futur Syndicat Mixte qui portera le musée avec l'aide du Département. Le souhait du Président du Conseil Départemental est que le dossier aille le plus vite possible, même s'il existe des délais incompressibles (avis obligatoire de la CDCI pour la création d'un Syndicat Mixte, délais des trois mois suite aux délibérations des communes...). Il s'agirait dans tous les cas de créer le Syndicat Mixte avant la fusion des intercommunalités, c'est-à-dire avant le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Président ajoute que les dépenses d'investissement relatives à l'aménagement du sentier reliant le musée à l'abri préhistorique ont été bien moindres que prévues puisqu'elles s'élèvent à 30 000 € alors que le prévisionnel était de 100 000 €.

Recettes

Les baisses des recettes s'expliquent par une baisse du FCTVA (corrélative à la baisse des dépenses d'investissement) et par des subventions manquantes : FEADER et Région pour le musée et pool routier (non réalisation de l'intégralité du pool routier qui avait été budgétisé).

IV. Compte administration musée :

Monsieur Cheylat informe que, pour l'année 2015, les bénéfices se sont élevés à 28 484,53 € qui se répartissent comme suit :

- 21 685 € pour les entrées ;
- 6 799,53 € pour la boutique.

-

Il a par ailleurs essayé de retracer l'ensemble des encaissements et présente le rapport suivant :

- L'OTTA a encaissé au total 15 565,29 € (4 427,46 € en 2014 et 11 137,83 € de janvier à mai 2015) de recettes du musée ;
- La CCTA a encaissé 17 329,41 €

Il y a à ce jour 2 679,34 € de recettes qui ne sont pas rentrées (groupes n'ayant pas encore réglé).

Monsieur Viguié demande s'il n'est pas possible de prendre en compte les recettes rattachées à l'exercice mais non encore perçues.

Madame Robert lui répond par la négative. Elle précise qu'il y a eu très peu d'activité au musée au mois de décembre.

Madame Samouillan fait remarquer qu'effectivement, le musée était fermé de la mi-décembre à la mi-janvier.
Elle demande qui est le régisseur du musée.

Monsieur Faure lui répond qu'il s'agit de Marie Viallet.

Monsieur Viguié demande si le Conseil Départemental gèrera directement le musée.

Monsieur le Président lui répond qu'il sera créé un Syndicat Mixte pour assurer la gestion du musée.

Il revient sur les recettes du musée pour l'année 2015 qui se composent d'une subvention de la DRAC pour le recollement (4 320 €), de la subvention d'équilibre versées par la CCTA (59 000 €) et de la participation de la commune d'Aurignac (35 000 €). A cela, il fait ajouter 15 000 € de subvention de la DRAC perçus en décembre 2014 mais relatifs à des actions qui se sont déroulées en 2015.

V. Affectation des résultats :

Délibération reportée.

VI. Adoption des grilles tarifaires des ALSH pour les vacances de février :

Monsieur le président présente les grilles tarifaires des deux séjours ski qui se sont déroulés lors des vacances d'hiver :

Stage « Les rois de la glisse » :

	QF supérieur ou égal à 801	QF de 601 à 800	QF de 401 à 600	QF inférieur ou égal à 400
Séjour	180 €/enfant	170 €/enfant	160 €/enfant	150 €/enfant

Réductions cartes CVL :

QF supérieur ou égal à 801	QF de 601 à 800	QF de 401 à 600
18 €/jour	12 €/jour	10 €/jour

Stage « A fond pour la glisse » :

	QF supérieur ou égal à 801	QF de 601 à 800	QF de 401 à 600	QF inférieur ou égal à 400
Séjour	230 €/enfant	220 €/enfant	210 €/enfant	200 €/enfant

Réductions cartes CVL :

QF supérieur ou égal à 801	QF de 601 à 800	QF de 401 à 600
18 €/jour	12 €/jour	10 €/jour

La délibération validant la grille tarifaire est adoptée à l'unanimité.

VII. Substitution d'un agent en contrat aidé :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la CCTA avait mis une fin anticipée au contrat avenir d'un agent. Ce dernier exerçant au service périscolaire, il s'avère nécessaire de le remplacer.

Madame Audrey Rigodanzo, qui avait déjà travaillé à la CCTA, a pu être recrutée, toujours en contrat avenir (emploi aidé).

Il s'agit donc de valider la création du contrat avenir (qui remplace celui qui a été arrêté).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. Désignation des délégués au PETR :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que 3 délégués titulaires (Jean-Michel Losego, Jean-Luc Guilhot et Camille Sors) ainsi que 3 délégués suppléants (Guy Loubeyre, Philippe Bertrand et Thomas Faure) sont actuellement les représentants de la CCTA au PETR.

La récente modification des statuts du PETR confère un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires à la CCTA.

Monsieur le Président indique que Camille Sors souhaite arrêter cette mission. Il s'agirait donc de désigner deux délégués titulaires (dont un pour remplacer Camille Sors) et un délégué suppléant.

Monsieur le Président suggère que Guy Loubeyre et Thomas Faure, actuellement délégués suppléants, deviennent délégués titulaires. Il conviendrait dès lors de désigner un autre titulaire et 3 suppléants.

Alain Passament, Philippe Lagrange et Nicole Samouillan se portent candidats au titre de délégués suppléants.

Patrick Boube prend la parole et déclare que le maintien de Jean-Luc Guilhot comme délégué titulaire lui pose problème. Il pense qu'il conviendrait de prendre un peu de temps pour réfléchir et ne pas désigner les candidatures pour le PETR dans la précipitation.

Monsieur le Président lui répond qu'il ne voit aucune raison de remettre en cause les personnes qui ont été désignées et souligne l'assiduité de Jean-Luc Guilhot aux

réunions du PETR. Ce dernier reste un élu du territoire qui connaît parfaitement les questions relatives au Pays et qui est totalement légitime sur ce poste.

Monsieur Boube fait remarquer qu'il ne met pas en doute l'assiduité de Jean-Luc Guilhot mais que sa présence ne lui paraît pas opportune.

Monsieur de Galard interroge le Président sur ce que demande exactement le Pays.

Monsieur le Président lui répond que le Pays souhaite que les postes vacants soient attribués, sans remise en cause des postes déjà pourvus.

Il propose de se laisser le temps de la réflexion et décide d'ajourner cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Création d'un Syndicat Mixte pour la gestion du musée sous l'égide du Conseil Départemental :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la rencontre lors de laquelle le Président du Conseil Départemental, Georges Méric, a annoncé la reprise de 80% du budget du musée-forum de l'Aurignacien par le Conseil Départemental.

Pour cela, il est proposé la création d'un Syndicat Mixte qui prendra en charge l'exploitation du musée.

Monsieur le Président affirme que cela accrédite le projet qu'avait choisi de porter la CCTA. Il y a maintenant tout un travail à concevoir et qui a commencé cet après-midi même par une réunion de travail au Conseil Départemental en présence de Messieurs Losego et Faure et de Mesdames Doro et Arches pour la CCTA et de Bertrand Looses, DGS de CD31, de Michel Pinos, directeur du rayonnement culturel et sportif, de Philippe Pouillès de l'ATD31 et de Sabine Fontes, du cabinet du président.

Les domaines sur lesquels il faudra travailler en priorité ont été listés : les statuts, le budget, la RH.....

Le futur Syndicat Mixte devra avoir davantage de moyens que n'en a le musée aujourd'hui. Il faudra envisager, au-delà de l'aspect strictement financier, l'ensemble des moyens que le Conseil Départemental sera en mesure de mettre à disposition (partenariat avec le Comité Départemental de Tourisme, services juridiques, financiers...).

La volonté du président du CD31 est d'avancer le plus vite possible sur ce dossier. Toutefois, certains délais seront incompressibles (notamment l'avis obligatoire de la CDCI pour la création d'un Syndicat Mixte), ce qui ne permet pas d'envisager une création avant début octobre 2016.

Monsieur le Président met l'accent sur l'importance d'une création avant le 1^{er} janvier 2017, date de la fusion des intercommunalités.

En effet, les délibérations des communes étant obligatoires pour l'adoption des statuts, si la création du Syndicat Mixte intervenait après le 1^{er} janvier 2017, il faudrait faire délibérer l'intégralité des communes de la nouvelle intercommunalité, ce qui serait certainement très contraignant.

La première étape est donc la réunion de la CDCI ; par la suite, le Préfet fixera le périmètre sur lequel les communes devront se prononcer dans les 3 mois (une absence de délibération dans les délais impartis vaut accord). Ce délai écoulé, le Préfet prendra l'arrêté de création du Syndicat Mixte.

Le Syndicat Mixte sera un outil autonome à part entière dans lequel le Conseil Départemental participera à hauteur de 80%.
Le personnel titulaire sera mis à disposition et le personnel contractuel recruté directement par le Syndicat.

Monsieur Boube s'avère quelque peu surpris de découvrir cette mise en place ; il pensait plutôt, après avoir assisté à la réunion du président du Conseil Départemental à Saint-Gaudens, que le Conseil Départemental se positionnerait davantage comme une collectivité s'engageant dans la solidarité pour l'ensemble du Comminges....

Monsieur le Président répond qu'il a posé précisément la question lors de la rencontre de cet après-midi et qu'il lui a été répondu qu'à ce jour, la structure qu'il est prévu de créer portait exclusivement sur le musée d'Aurignac.

Monsieur Boube évoque la solidarité avec les autres collectivités du Comminges qui pourraient se retrouver dans une situation semblable.

Monsieur le Président lui répond que la réponse à cette solidarité, c'est avant tout la fusion des 5 intercommunalités qui se profile au 1^{er} janvier 2017. Il faudra penser le développement culturel et le tourisme à l'échelle de la future intercommunalité.

Monsieur Fitte est d'avis que l'on a été très ambitieux pour ce musée et que l'on a été incapable d'honorer ces ambitions. Aujourd'hui, l'aide financière du Conseil Départemental est de bon augure. Il y a toutefois une nécessaire politique de développement à mettre en place pour faire fonctionner le musée. Cette politique aura nécessairement des retombées sur la fiscalité. Il s'agira donc d'être extrêmement vigilant.

Monsieur le Président refuse d'entendre dire que le musée ne fonctionne pas. Il a généré 8 000 entrées la première année de son ouverture, ce qui n'est pas négligeable et bénéficie d'une programmation culturelle de qualité qui attire de plus en plus de monde comme vendredi dernier 18 mars où Francis Duranthon, Directeur du Museum de Toulouse est venu faire une conférence devant plus de 80 personnes.

Monsieur Cheylat prend la parole : s'il peut concevoir que le résultat puisse paraître quelque peu décevant eu égard à l'investissement réalisé, il souligne que la Directrice, Joëlle Arches, mène une politique culturelle extrêmement dynamique et qui porte ses fruits. Au demeurant, la part de 20% qui restera à charge de la CCTA sera minime par rapport à l'ensemble.
Il ajoute qu'au vu de la situation d'aujourd'hui et surtout de demain, le musée d'Aurignac deviendra un véritable atout pour le territoire et qu'à ce titre, il est nécessaire de le valoriser au maximum.

Monsieur Viguié est d'avis qu'au vu de la situation, il faut agir au plus vite pour la création du Syndicat Mixte.

PLU intercommunal :

Monsieur le Président fait état de la rencontre avec la commission d'enquête, en présence de Céline Jouglu du cabinet Citadia.

Tous les débats ont porté sur la manière d'intégrer les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) à l'enquête publique.

Le président de la commission d'enquête a rappelé que la position des élus de la CCTA était pleinement libre par rapport aux avis des PPA (libre de les suivre ou de ne pas les suivre). La condition *sine qua non* est d'argumenter en termes de volonté politique.

Les avis des élus risquent d'impacter le PLUi final, par conséquent, il est impératif que les personnes qui viendront à l'enquête publique puissent avoir une lisibilité sur ces avis ainsi que sur ceux des PPA.

Il s'agira de présenter un dossier complémentaire dans lequel s'exprimera clairement une vision politique du territoire ainsi que le positionnement des élus vis-à-vis des PPA. Ce dossier, qui sera réalisé par le cabinet Citadia, devra être validé en Conseil Communautaire.

Sa rédaction prendra nécessairement un peu de temps, d'où la décision de reporter l'enquête publique au mois de juin.

Monsieur de Galard annonce que, dans le cadre de la CDCI, il est apparu que la compétence PLUi posait problème pour la fusion des intercommunalités.

Monsieur le Président précise effectivement que, dans le cadre actuel de la loi, lorsqu'un EPCI possédant la compétence PLUi intègre un autre EPCI, ce dernier est dans l'obligation de se doter de la compétence. Cela signifie que la future intercommunalité qu'intégrerait la CCTA au 1^{er} janvier 2017 devrait obligatoirement prendre la compétence PLUi, ce qui pose problème.

Mais, devant ce problème qui n'est pas un cas unique, il est probable qu'une modification législative soit envisagée et que, pendant au moins les 5 premières années qui suivront une fusion, l'EPCI qui possède la compétence PLUi pourra la conserver indépendamment des autres.

Rencontre avec Monsieur le Préfet :

Monsieur le Président évoque sa rencontre avec le Préfet autour de plusieurs sujets :

- La subvention DETR pour la maison médicale (210 031 €) qui devrait être prochainement perçue ;
- La perte de 119 000 € de subvention du FEADER et l'obligation de rembourser un trop perçu de 35 000 € : si l'obtention des 119 000 € semble définitivement compromise, la possibilité de ne pas avoir à rembourser le trop perçu est en cours de discussion et devrait en principe être levée...
- La fusion des intercommunalités avec les points d'achoppement concernant la CCTA : compétence PLUi et taux de fiscalité exceptionnels imposés par la Chambre Régionale des Comptes.

Fusion des intercommunalités :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la CDCI, réunie le 11 mars dernier, a confirmé le schéma qui avait été proposé par le Préfet, à savoir, la fusion des Communauté de Communes de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aurignac, Boulogne sur Gesse et L'Ile en Dodon.

Maintenant, le Préfet va prendre un arrêté de périmètre sur lequel chaque commune et chaque intercommunalité devra se prononcer, sachant que, même en cas de rejet majoritaire, le Préfet peut passer outre et imposer son choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15
